



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 9 1

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 317 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 1 317 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, d'acquisition d'équipements et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, d'acquisition d'équipements et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable, suivant des estimations préparées par Mario Guérin, ingénieur, directeur adjoint du Service du génie, en date du 26 novembre 2025, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 317 000 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter pour un terme de quinze (15) ans 1 317 000 \$.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 26 novembre 2025, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moins que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approuve, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.

Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



**ANNEXE A
RÈGLEMENT 1991
TABLEAU RÉSUMÉ**


ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total des travaux avant taxes	Laboratoire et arpentage 4%	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus 10%	Honoraires professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
1. Mise à niveau - poste de pompage 57e avenue (étude)	79 819\$		79 819\$			3 981\$		83 800\$
2. Usine de filtration - remplacement des commutateurs de transfert (étude)	39 500\$		39 500\$			1 970\$		41 500\$
3. Rue Dubois - gainage de l'aqueduc	680 000\$	27 200\$	707 200\$	70 720\$	70 720\$	42 326\$	70 720\$	961 700\$
4. Achat et installation de compteurs d'eau	42 000\$		42 000\$	4 200\$		2 304\$	4 200\$	53 000\$
5. Usine de filtration - Équipements (pompes, moteurs, interrupteurs, génératrice et divers équipements)	21 500\$		21 500\$	2 150\$		1 180\$	2 150\$	27 000\$
6. Usine d'épuration - Équipements (pompes, moteurs, interrupteurs, génératrice et divers équipements)	119 500\$		119 500\$	11 950\$		6 556\$	11 950\$	150 000\$
TOTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES	982 319\$	27 200\$	1 009 519\$	89 020\$	70 720\$	58 317\$	89 020\$	1 317 000\$


ANNEXE A

**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**


**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1991 ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX</p>				
<p align="center"><i>Service du génie</i></p>						
TRAVAUX : 1.Mise à niveau - poste de pompage 57e avenue (étude) Honoraires professionnels		DOSSIER : B-19.02 DATE : 2025-11-26				
RUES : 57e avenue		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>Études , plans et devis</u>					
A-1	Études, inspections et mesures pour conception	global	1	1	39 818.75 \$	39 818.75 \$
A-2	Plans et devis	global	1	1	34 000.00 \$	34 000.00 \$
A-3	Réunions	global	1	1	4 000.00 \$	4 000.00 \$
A-4	Appel d'offres	global	1	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 79 818.75\$


**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ANNEXE A RÈGLEMENT 1991 ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE				
		TRAVAUX : 2. Usine de filtration - remplacement des commutateurs de transfert (étude) Honoraires professionnels		DOSSIER : B-11.38 DATE : 2025-11-26		
RUES : N/A		DE : N/A A : N/A				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	<u>Études , plans et devis</u>					
B-1	Études, inspections et mesures pour conception	Global	1	1	12 500.00\$	12 500.00\$
B-2	Plans et devis	Global	1	1	20 000.00\$	20 000.00\$
B-3	Réunions	Global	1	1	4 000.00\$	4 000.00\$
B-4	Appel d'offres	Global	1	1	3 000.00\$	3 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 39 500.00\$


**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p>Ville de Saint-Eustache</p> <p align="center"><i>Service du génie</i></p>		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1991</p> <p align="center">ETUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : 3. Rue Dubois - gainage de l'aqueduc Plans, devis, surveillance et travaux		DOSSIER : SM-261.2 DATE : 2025-11-26				
RUES : rue Dubois		DE : des Ancolies A : 25e avenue				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	Travaux de gainage aqueduc					
C-1	Organisation de chantier	Global	1	1	208 000.00\$	208 000.00\$
C-2	Gainage, eau potable	Global	1	1	322 000.00\$	322 000.00\$
C-3	Réfection de surface	Global	1	1	150 000.00\$	150 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 680 000.00\$


**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center"><i>Service du génie</i></p>		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1991</p> <p align="center">ETUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : 4. Installation de compteurs d'eau		DOSSIER : SM-101.4 DATE : 2025-11-26				
RUES : N/A		DE : N/A A : N/A				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	<u>Equipements compteurs</u>					
D-1	fourniture et installation	Global	1	1	42 000.00\$	42 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 42 000.00\$

**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p>Ville de Saint-Eustache</p> <p align="center"><i>Service du génie</i></p>		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1991 ETUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : 5. Usine de filtration - Équipements divers		DOSSIER : B-11.31 et B-11.37 DATE : 2025-11-26				
RUES : N/A		DE : N/A A : N/A				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	<u>Equipements eaux</u>					
E-1	EAU - Ajout d'un analyseur d'azote amoniacal	Global	1	1	4 500.00\$	4 500.00\$
E-2	EAU - Remplacement pompe d'alun	Global	1	1	17 000.00\$	17 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						
					TOTAL NET:	21 500.00\$


**Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1991 ETUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES, D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS, DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>					
TRAVAUX : 6. Usine d'épuration - Équipements divers		DOSSIER : B-10.28 DATE : 2025-11-26					
RUES : N/A		DE : N/A A : N/A					
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ	
F	<u>Equipements eaux</u>						
F-1	EAU - Remplacement convoyeur CV5	Global	1	1	119 500.00\$	119 500.00\$	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 119 500.00\$	

Règlement 1991
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE B



 Ville de Saint-Eustache	SERVICE DU GÉNIE (450) 974-5080
	D.O.: CAD/SCHÉMA/AQUÉDUC/ RÈGLEMENTS/TAX/AQUA-GRAND-R-1991.dwg
GRANDE ZONE BLANCHE	APPROUVÉ PAR: MGUÉRIN ing.
	PRÉPARÉ PAR: MGUÉRIN ing.
	DESSINÉ PAR: F. LARIN
	ÉCHELLE: NIL
DOSSIER NO.:	DATE: 26 NOVEMBRE 2025
RÈGLEMENT NO.: 1991	PLAN NO.: 1 de 1